

SYNDICAT MIXTE DU CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT DEPARTEMENTAL
« Olivier MESSIAEN »

17 rue de l'Ancienne Mairie
04000 DIGNE LES BAINS

AFFICHÉ LE 12 FEV. 2020

COMITE SYNDICAL

Le mardi 11 février 2020 à 15 heures, dûment convoqué par lettre individuelle en date du 21 janvier 2020, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de Gestion du Conservatoire s'est assemblé en session ordinaire sous la présidence de la Présidente, au siège du Syndicat Mixte, dont les portes étaient ouvertes au public.

Etaient présents :

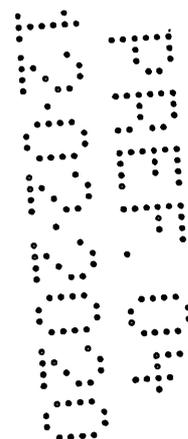
Madame Brigitte REYNAUD, Présidente du Syndicat Mixte de Gestion ;
Monsieur Robert LAURENTI, représentant de Durance Luberon Verdon Agglomération, 1^{er} Vice-Président du Syndicat mixte ;
Madame Clotilde BERKI, Vice-Présidente du Conseil départemental ;
Madame Isabelle MORINEAUD, Vice-Présidente du Conseil départemental ;
Madame Sylvie AILLAUD, représentant Provence Alpes Agglomération,
Monsieur Claude FIAERT, Vice-Président de Provence Alpes Agglomération. 2^{ème} Vice-Président du Syndicat mixte.

Assistaient également à la séance :

Monsieur Eric DOUCET Directeur général
Madame Christine JOLY, directrice administrative

Etaient absents excusés :

Madame Nathalie PONCE-GASSIER, Vice-Présidente du Conseil départemental ;
Monsieur Pascal ANTIQ, Vice-président de Durance Luberon Verdon Agglomération.
Madame Violette RENAUX, Payeuse départementale



AFFICHÉ LE 12 FEV. 2020

Délibération n° D-2020-10

OBJET : Procédure comptable d'admission en non-valeur d'un titre.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L5721-2 et suivants en ce qu'ils se rapportent aux syndicats mixtes,

Vu les statuts du Syndicat mixte de gestion du Conservatoire à rayonnement départemental « Olivier Messiaen »,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 des syndicats mixtes,

Exposé des motifs –

Le conservatoire a émis un titre dans le cadre des droits d'inscription n° 76-2018 d'un montant de 82 € le 20 décembre 2018.

Malgré les recherches des services de la Paierie départementale, cette inscription est restée impayée à ce jour.

Il est donc nécessaire d'admettre ce titre en non-valeur.

Après en avoir délibéré,

DECIDE

D'approuver l'admission en non-valeur du titre n° 76-2018 d'un montant de 82 € émis le 20/12/2018 ;

Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au compte 6541 du budget primitif 2020 ;

D'autoriser la Présidente du Syndicat Mixte de Gestion à signer tous les documents afférents à ce dossier.

ADOpte A L'UNANIMITE.

Pour	5
Contre	0
Abstention	0

Fait à Digne-les-Bains le 11 février 2020.
La Présidente du syndicat mixte de gestion,

Brigitte REYNAUD.

